

## Rapport à la Société pour les méthodes d'enseignement.

**Numéro d'inventaire** : 2000.01102

**Auteur(s)** : Morel

**Type de document** : texte ou document administratif

**Éditeur** : non renseigné (Paris)

**Période de création** : 1er quart 19e siècle

**Date de création** : 1820

**Description** : Double feuille de grand format. Les bords sont cornés, déchirés et brunis. Le papier s'est coupé le long du pli médian. En-tête imprimé: "Société des Méthodes d'Enseignement".

**Mesures** : hauteur : 330 mm ; largeur : 215 mm

**Notes** : L'auteur de ce rapport est peut-être Jean Alexandre Morel, musicographe mort à Paris en 1825. Il rend compte du mémoire adressé par le général de la Salette au comité des Beaux-Arts de la Société pour l'enseignement mutuel (cf. M.N.E., doc. n°1101). Le rapport porte la mention suivante: "Rapport, au nom du comité des beaux arts, sur un mémoire présenté par Mr. le Général de La Salette, correspondant de la Société, relativement à l'application du rythme et du chant à l'enseignement élémentaire." Il s'agit d'habituer les enfants à frapper dans leurs mains pour marquer des rythmes naturels dans le discours (temps forts / temps faibles). Ces exercices forment aussi une introduction à l'étude de la musique. L'auteur du rapport souligne que ces propositions ont déjà été adoptées par la Société puisqu'elle a décidé "qu'il serait ajouté un cours de musique vocale aux cours de lecture, d'écriture, de calcul et de dessin linéaire dans les écoles de l'enseignement mutuel." Le rapport est daté du 18 avril 1820. Le document est une copie conforme du rapport original, copie réalisée et signée par le secrétaire du comité, J.J.Champollion-Figeuz.

**Mots-clés** : Méthodes pédagogiques actives (y compris la coopération scolaire, classes vertes, méthode Freinet)

Pratique pédagogique

**Filière** : non précisée

**Niveau** : non précisée

**Autres descriptions** : Langue : Français

Nombre de pages : 2

Société des Méthodes d'Enseignement.

Paris, le 18 avril 1820.

Rapport, au nom du comité des beaux arts, sur un  
Mémoire présenté par M. le Général de la Salette, correspondant de la  
Société, relativement à l'application du Rhythme et du chant à  
l'enseignement élémentaire.

Messieurs,

L'objet essentiel du mémoire de M. de la Salette, dont votre comité des  
beaux arts a été chargé de vous soumettre à l'analyse, est l'introduction dans les  
écoles élémentaires, dit-on de l'enseignement mutuel, d'un exercice manuel réglé sur les  
mouvements uniformes du Rhythme oral. Par ce mot, Rhythme, il convient d'entendre,  
d'après l'auteur de ce mémoire, la décomposition des sons syllabiques en deux parties  
contenant, l'une, ceux sur lesquels la voix appuie naturellement & prend de la  
consistance dans la chaîne amincée du discours, l'autre, ceux sur lesquels elle  
passe avec moins de force & semble quelquefois s'étendre.

Les avantages de cette étude sont : 1°. D'habituer l'oreille à reconnaître les  
nuances dans il vient d'être fait mention, dans les divers degrés de la voix, et 2°. De  
la rendre plus sensible aux effets physiques de ces mêmes nuances. L'accroissement  
dans les facultés du sens du Poëte nécessaires aussi pour le perfectionnement  
de la lecture et qui deviennent par rapport à la Poésie des auxiliaires très  
propres à assurer et même à augmenter sa puissance.

La connaissance & le sentiment du Rhythme forment ainsi une véritable  
introduction à l'étude de la musique. C'est aussi vous dire que cette dernière  
doit les réunir, et M. de la Salette l'indique très positivement dans les  
termes suivants : « Cette partie de la qualité des sons, connue sous le nom de Rhythme,  
« que tout le monde sent, mais qui est difficile à définir, est pratiquée dans la  
« Musique avec un soin extrême & une méthode très perfectionnée, bien que l'instinct  
« serve seul à s'y développer. » = J'ajouterai à ces expressions qu'en langage  
musical, l'on nomme les deux parties de cette division des sons, le temps fort  
et le temps faible, et même que l'on considère en sens opposés dans un même  
son sa partie forte & sa partie faible.

La proposition faite



par M. de la Salette, se trouve déjà adoptée par vous, Messieurs, en  
votre qualité de Membres de la Société pour l'enseignement élémentaire,  
puisque vous avez décidé qu'il serait ajouté un cours de musique vocale au  
cours de l'écriture, de calcul et de dessin linéaire dans les écoles  
de l'enseignement mutuel. L'intérêt que notre honorable collaborateur  
porte au perfectionnement de l'instruction de sa classe indigente lui  
fera goûter une vive satisfaction en apprenant que ses vœux commencent à  
s'accomplir aujourd'hui sans effort. Car à l'époque où M. de la Salette  
vous a adressé son mémoire, il ignorait que vous aviez arrêté qu'une  
addition aussi importante que celle de l'étude de la musique serait faite  
à l'instruction donnée dans ces établissements précieux dont vous êtes les  
protecteurs aussi généreux qu'éclairés.

Vous serez bientôt convaincu, Messieurs, que la genre d'exercice  
gymnique proposé par l'auteur de ce mémoire est tendant à procurer  
aux enfants le sentiment amical l'habitude de l'uniformité dans les  
mouvements, est compris parmi ceux que nécessite l'étude de la musique, lorsque  
je vous aurai dit qu'il consiste uniquement à frapper de la main droite dans  
la main gauche renversée, en observant l'égalité entre les temps rythmiques  
de lever & de frapper, depuis deux jusqu'à sept coups. Cet exercice est  
en effet, l'un des plus simples de ceux avec lesquels les jeunes musiciens doivent  
d'abord se familiariser. C'est ma bonne foi, en conséquence, à cet exposé de la  
partie principale du mémoire dont j'ai l'honneur de vous rendre compte.

M. de la Salette y a joint des considérations sur l'utilité de l'étude de  
l'exécution de certains chants comme moyen de repandre de l'agrément sur l'instruction.  
Il appuie ces considérations de réflexions d'un ordre plus élevé, mais dont la  
discussion est peut-être étrangère aux attributions de votre comité. Au surplus,  
par une suite assez naturelle de l'enseignement de la musique vocale dans les  
écoles élémentaires et plus particulièrement encore du procédé à moi en usage  
par M. Wilhem, lequel consiste à faire exécuter des chants par Echo, ou  
appris uniquement en les écoutant et sans s'occuper de leur notation, est autre  
desir de M. de la Salette, d'en trouver un jour complètement rempli,  
la conformité entre ses vœux, sur ces divers points, et celles de la Société fournira  
un nouveau témoignage en leur faveur. Et l'éloignement a empêché M. de la  
Salette de connaître plutôt les résultats de vos délibérations, il n'en est pas  
moins juste de reconnaître chez lui le mérite d'avoir pensé sur ces questions  
d'une manière qui a réuni vos suffrages et dans une circonstance où  
le moins d'avis ont été admis. Signé Morel, rapporteur

Pour copie conforme

Le Secrétaire

J. J. Champollion-Figeac

